

COMMUNE DE SOLEYMIEUX

Conseil municipal du 23 mai 2020

Session ordinaire

Présents : QUAIREL Yves ; DETHY Annie ; DAMEZET Jérôme, SOUBEYRAND Daniel, RONZIER Julien, DUMAS Jean Marc, QUATRESOUS Christian, THEVENOT Dominique, POYET Manon, POYET Mathieu, GAUDARD Angélique, BIALLON Laurence, BOUTTE Thérèse, FAURE Sophie, MONTET Frédéric

Secrétaire de séance : POYET Mathieu

Ordre du jour

Election du Maire
Création des postes des Adjointes
Election des Adjointes
Lecture de la Charte de l'élue

Le 23 mai 2020 à 11 se sont réunis dans la salle des fêtes de Soleymieux , les membres du Conseil municipal élus lors des élections du 15 mars 2020 comme suit

BIALLON Laurence	200
BOUTTE Thérèse	193
DAMEZET Jérôme	187
DETHY Annie	203
DUMAS Jean Marc	193
FAURE Sophie	204
GAUDARD Angélique	195
MONTET Frédéric	207
POYET Manon	201
POYET Mathieu	200
QUAIREL Yves	210
QUATRESOUS Christian	205
RONZIER Julien	162
SOUBEYRAND Daniel	205
THEVENOT Dominique	172

La séance a été ouverte sous la présidence de Mr QUAIREL Yves , 1^{er} Adjoint qui a déclaré installé les membres ci-dessus dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

Mr THEVENOT Dominique, membre le plus âgé du Conseil a pris ensuite la présidence, et le Conseil a désigné comme secrétaire POYET Mathieu , membre le plus jeune du Conseil.

Mr THEVENOT Dominique a fait l'appel des membres du Conseil Municipal , aucun absent

Mr THEVENOT Dominique a invité le Conseil Municipal à l'élection du Maire.

Chaque conseiller a remis son bulletin de vote

Nombre de Bulletins : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu

- Mr RONZIER Julien 15 voix

-

Mr RONZIER Julien ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire de la Commune.

Poste d'adjoints

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de fixer le nombre d'Adjoints au Maire à 4.

Sous la présidence de Mr RONZIER Julien élu Maire, a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection des Adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le Maire.

Election du 1^{er} Adjoint :

Chaque conseiller a remis son bulletin de vote

Nombre de Bulletins : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mme DETHY Annie 15 voix

Mme DETHY Annie ayant obtenu la majorité absolue est proclamée 1^{er} Adjoint au Maire.

Election du 2eme Adjoint :

Chaque conseiller a remis son bulletin de vote

Nombre de Bulletins : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu

- Mr DUMAS Jean Marc 15 voix

Mr DUMAS Jean-Marc ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 2eme Adjoint au Maire

Election du 3eme Adjoint

Chaque conseiller a remis son bulletin de vote

Nombre de Bulletins : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu

- Mr GAUDARD Angélique 15 voix

Mme GAUDARD Angélique ayant obtenu la majorité absolue est proclamée 3eme Adjoint au Maire

Election du 4eme Adjoint

Chaque conseiller a remis son bulletin de vote

Nombre de Bulletins : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu

- Mr SOUBEYRAND Daniel 15 voix

Mr SOUBEYRAND Daniel ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 4eme Adjoint au Maire

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer leurs fonctions d'Adjoints au Maire.

Tableau du Conseil Municipal

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux (art. L 2121-1 du code général des collectivités territoriales - CGCT)

1	Maire	RONZIER Julien
2	1 ^{er} Adjoint	DETHY Annie
3	2 ^{ème} Adjoint	DUMAS Jean-Marc
4	3 ^{ème} Adjoint	GAUDARD Angélique
5	4 ^{ème} Adjoint	SOUBEYRAND Daniel
6	Conseiller municipal	QUAIREL Yves
7	Conseillère municipale	QUATRESOUS Christian
8	Conseillère municipale	DAMEZET Jérôme
9	Conseillère municipale	MONTET Frédéric
10	Conseiller municipal	FAURE Sophie
11	Conseillère municipale	POYET Manon
12	Conseiller municipal	BIALLON Laurence
13	Conseiller municipal	POYET Mathieu
14	Conseiller municipal	BOUTTE Thérèse
15	Conseiller municipal	THEVENOT Dominique

Conseiller Communautaire

Les conseillers communautaires des communes de moins de 1 000 habitants (qui sont les représentants des communes au sein des communautés de communes) sont désignés suivant l'ordre du tableau qui est établi lors de la première séance du conseil municipal suivant le renouvellement général des conseils municipaux. Pour rappel, l'ordre du tableau reprend le classement suivant : maire, adjoints (suivant l'ordre de leur nomination) et conseillers municipaux. Ainsi, le maire sera toujours désigné conseiller communautaire (art. L 273-11 nouveau du code électoral).

Conseiller communautaire : RONZIER Julien

Suppléant Conseiller communautaire : DETHY Annie

Lecture de la charte de l'élu local par Mr le Maire, RONZIER Julien

Fin de la séance 11h45